



École secondaire catholique Champlain

Anne Castonguay

Directrice

Courriel : anne.castonguay@nouvelon.ca

Suzanne Lapointe

Directrice adjointe

Courriel : suzanne.lapointe@nouvelon.ca

61, chemin Brookside, C.P. 5191

Chelmsford, ON P0M 1L0

Téléphone : 855-9046, télécopieur : 855-9048

Site internet : www.nouvelon.ca

Cet agenda appartient à :

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ N° d'élève : _____

MOT DE LA DIRECTRICE

Chers requins, bienvenue chez toi,

L'agenda que tu reçois aujourd'hui est un outil important pour ta réussite. Il te permettra de gérer ton temps, de planifier tes activités, de te rappeler de dates importantes et surtout, il te sert de passeport. L'agenda est un guide important qui te donne les grandes lignes quand au fonctionnement de l'école et des nombreux services que t'offre le personnel de l'É.S.C. Champlain.

Je t'encourage fortement à participer aux nombreux regroupements sportifs, culturels ou religieux. Il est prouvé qu'un élève qui s'implique dans les activités de son école a de meilleures chances de réussir et par le fait même rencontre de nouveaux amis et acquiert de nouvelles habiletés.

Ici, à Champlain tu es chez toi. Tu fais maintenant partie d'une grande famille. Tous ensemble, changeons le monde.

Je te souhaite plein de succès, de joie et du plaisir à apprendre!

Anne Castonguay

GUIDE DE L'ÉLÈVE

1. ROUTINE JOURNALIÈRE

8 h 23	Signal d'avertissement
8 h 25	Tous les élèves sont au foyer pour la prière, l'hymne national et les annonces.
8 h 30 - 9 h 35	Période 1
9 h 38 - 10 h 43	Période 2
10 h 46 - 11 h 26	Dîner : 9 ^e /10 ^e / PEP : 11 ^e /12 ^e
11 h 29 - 12 h 09	PEP : 9 ^e /10 ^e / Dîner : 11 ^e /12 ^e
12 h 12 - 13 h 17	Période 3
13 h 20 - 14 h 25	Période 4

2. COMPORTEMENT

Pour assurer le bon fonctionnement de toute organisation, il est nécessaire d'établir des règles de conduite et de préciser les responsabilités particulières des différents intervenants. En Ontario, les devoirs de l'élève sont prescrits par le ministère de l'Éducation (Règlement 262/81, section 23). Ces renseignements se trouvent à la page 12 de ton guide.

Les pages suivantes contiennent la description des principales lignes de conduite qui ont été élaborées pour favoriser le bon fonctionnement de l'école et pour rendre la vie à l'ÉSCC la plus agréable possible pour tous les élèves. En un mot, un élève qui fréquente l'ÉSCC doit avoir un comportement réfléchi et respectueux envers lui-même, les autres et l'environnement.

Les cas d'indiscipline et de manquement aux règlements de l'école entraîneront des démarches disciplinaires, telles un entretien avec un membre de la direction ou un membre du personnel enseignant ou de soutien, la perte de privilèges, le dédommagement ainsi que l'imposition de retenues ou de tâches particulières. En dernier recours, l'élève pourra être suspendu de l'école pour une période de temps. Bien entendu, lorsque la direction ainsi que les membres du personnel le jugent opportun, les parents/tuteurs de l'élève sont consultés et renseignés au sujet de tout problème concernant leur enfant à l'école.

Veillez noter que lorsqu'un membre du personnel envoie un élève de sa classe, ce dernier est tenu de se rendre immédiatement au bureau général de l'école et de remplir un rapport d'incident, sans retourner au casier.

3. PROBLÈMES DE SANTÉ

Tout élève qui devient malade ou incommodé pendant la journée scolaire doit prévenir le personnel du secrétariat de l'école. Si l'élève est trop malade pour demeurer à l'école, ses parents/tuteurs en seront avisés. Pendant les heures de cours, aucun élève ne doit quitter l'école sans la permission de la direction ou d'une personne désignée par la direction.

4. ASSEMBLÉES

Lorsque la direction de l'école ou l'A.G.E. organise des assemblées ou des présentations, tous les élèves, y inclus ceux en période d'étude sont tenus d'y assister. Lors des assemblées, on exige un comportement respectueux et exemplaire de chaque élève.

5. DÎNERS À L'ÉCOLE

Pendant la période du dîner de 40 minutes, l'élève :

- a) doit dîner à l'école à moins d'avoir un rendez-vous confirmé par un parent/tuteur;
- b) peut se rendre à la cafétéria ou au gymnase pour une période de détente;
- c) doit demeurer au rez de chaussée. L'accès au 2^e étage sera interdit afin de respecter les périodes d'étude personnelle.

N.B. : Nous insisterons à ce qu'il y ait de l'ordre dans l'école en tout temps. Vous devez obéir à l'autorité et aux directives des surveillants.

Il est de notre désir que ce temps soit employé à cultiver l'esprit de l'école afin de rendre votre vie scolaire plus enrichissante.

Cafétéria

La cafétéria est la salle à manger de l'école. Chacun doit avoir le souci de la garder propre et attrayante. Par conséquent, après avoir mangé, chaque élève doit déposer ses déchets dans un des contenants prévus à cet effet.

Aussi, à la cafétéria, chaque élève doit toujours faire preuve de bon jugement et se comporter d'une façon courtoise et respectueuse envers les autres élèves, les enseignants/es et le personnel de la cuisine.

Il est interdit de consommer de la nourriture et des boissons à l'extérieur de la cafétéria. Nous encourageons nos élèves à participer aux activités de recyclage.

6. OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Un élève qui a perdu ou égaré un objet devrait d'abord vérifier dans ses salles de cours ainsi qu'au secrétariat de l'école. Veuillez noter que l'école n'assume aucune responsabilité en ce qui a trait aux objets perdus ou volés. Nous invitons les élèves à faire preuve de responsabilité personnelle.

7. EXERCICES D'ÉVACUATION

Dans chaque salle de classe, une affiche indique une sortie principale ainsi qu'une autre sortie possible à emprunter en cas d'urgence. Lorsque le signal d'alarme est entendu, toutes les personnes se trouvant dans l'édifice sont tenues de se rendre rapidement, sans courir, à l'extérieur de l'école, et cela, peu importe si le signal d'alarme semble avoir été déclenché de façon accidentelle ou non. Nous indiquerons à tous, le moment de regagner les divers locaux. Le silence est exigé en tout temps.

8. CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

L'école a la responsabilité de maintenir ses dossiers à jour. Vous devez donc nous faire part, dans le plus bref délai possible, de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone, etc. De cette façon, nous disposerons des renseignements nécessaires pour communiquer rapidement avec les parents/tuteurs en cas d'urgence. On a également besoin de ces renseignements pour expédier des pièces de documentation importantes, tels les bulletins scolaires, etc.

9. DÉPART D'UN ÉLÈVE PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Lorsqu'un élève quitte l'école au cours de l'année scolaire, il doit d'abord se présenter au bureau des Services à l'élève afin de remplir le «*Formulaire de départ*». L'élève devra également remettre tous ses manuels de cours et les livres empruntés de la bibliothèque.

10. EXAMENS

- L'élève qui s'absente d'un examen sans raison valable aura une note de «R» pour l'examen.
- Seul l'élève dont l'absence sera justifiée par un billet du médecin recevra une considération spéciale.
- L'élève en retard n'obtient pas de temps supplémentaire.
- L'élève pris à copier ou qui facilite le copiage à un autre se verra attribuer une note de «R» pour l'examen.
- Une surveillance étroite sera exercée.
- Les copies d'examens doivent demeurer à l'école, toutefois, l'élève peut voir la copie corrigée en s'adressant à son enseignant/e à la date désignée.
- Les règlements ci-dessus s'appliquent aux examens pré-session ainsi qu'aux examens écrits au gymnase.

11. CHANGEMENT DE COURS

L'élève doit compléter les formulaires nécessaires en orientation avant de faire un changement de cours.

12. PÉRIODE(S) D'ÉTUDE

Un élève qui a une ou des périodes d'étude peut se rendre à la bibliothèque ou à la cafétéria. Il doit rester au premier endroit choisi jusqu'à la fin de la période. Il n'est pas permis de circuler dans les corridors durant les périodes d'enseignement. Les assemblées d'élèves et les présentations au gymnase sont obligatoires pour tous même ceux/celles en période(s) d'étude.

SERVICES AUX ÉLÈVES

Le service aux élèves offre un programme complet où l'élève, tout en étant bien dans sa peau, apprend à se débrouiller, à s'adapter et à communiquer. Il s'agit d'amener l'élève au seuil de ses capacités afin qu'il s'engage à s'épanouir au maximum. Afin d'encourager l'élève à parfaire sa croissance personnelle, l'école offre plusieurs services.

1. L'ORIENTATION

Plusieurs services sont offerts aux élèves;

- a) le changement de cours ou d'horaire si possible ou si nécessaire;
- b) le changement de niveau académique si possible ou si nécessaire;
- c) de l'information relative aux collèges et aux universités;
- d) de l'information relative aux cours pré-requis pour des études post-secondaires;
- e) des renseignements relatifs à divers métiers, diverses carrières et professions en se servant d'invités spéciaux à l'école;
- f) des renseignements sur différents organismes, institutions et commerces grâce aux sorties éducatives;
- g) de l'information relative à l'aide financière disponible pour les études post-secondaires;
- h) du counselling de groupe et individuel traitant des valeurs, des préoccupations et des problèmes personnels des élèves;
- i) enfin, l'orientation sert de lien entre les parents/tuteurs (maison) et les professeurs (école);

2. PHOTOCOPIES

Une photocopieuse est disponible aux élèves à la bibliothèque et le coût est de 15 ¢ la copie.

3. L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS (A.G.E.)

Voici une excellente occasion d'acquérir le sens du bien commun et de pourvoir à son développement social. L'A.G.E. est le coeur de la vie étudiante.

L'exécutif est formé de 4 membres et d'un comité consultatif de 4 membres. Un/e enseignant/e sert d'agent/e de liaison.

Pour se présenter à l'exécutif, l'élève doit maintenir une moyenne de 75 %. Ils/elles sont élus/es annuellement au début du mois de juin. Tous les élèves sont membres de l'A.G.E. et une carte leur est remise à cet effet.

4. ASSOCIATION ATHLÉTIQUE DES ÉTUDIANTS (A.A.E.)

L'Association athlétique est gérée par les élèves et pour les élèves. On encourage ces derniers à participer à ce comité qui s'occupe du bon fonctionnement des activités sportives intra-muros et parascolaires.

Ses principales fonctions sont :

- a) d'organiser et de diriger le programme des activités intra-muros qui se déroulent principalement à l'heure du dîner. Ce programme s'adresse à tous les élèves, peu importe leurs talents sportifs. L'idée, c'est de s'amuser!
- b) de s'occuper de recueillir des fonds par des tirages, la vente d'articles sportifs, etc. L'argent recueilli sert à acheter des trophées, des gravures, des photos d'équipes, des articles pour les activités récréatives et à acquitter les frais de participation aux compétitions provinciales.
- c) de gérer les joutes à l'école en soirée (bénévolat).
- d) d'organiser le banquet athlétique en fin d'année scolaire.

5. FRAIS SCOLAIRES

Chaque élève doit payer 50 \$ (75 \$ par famille) de frais scolaires au début de l'année. Cette contribution comprend :

- a) la quote-part au conseil des étudiants et à l'association athlétique,
- b) la carte d'étudiant, (nécessaire pour les emprunts à la bibliothèque),
- c) un agenda scolaire,
- d) les frais liés à certaines activités parascolaires,
- e) l'annuaire de l'école (valeur de 38 \$).

TU ES RESPONSABLE DE TON ÉDUCATION, TES RESPONSABILITÉS SONT :

- de te présenter à l'école tous les jours de classe;
- d'être ponctuel et à temps pour tous les cours et activités;
- de prévenir l'école en cas d'absence et de remettre toutes les notes de justification dûment signées par tes parents dès ton retour;
- de te présenter en classe avec tous les livres et le matériel nécessaires;
- de participer activement au processus d'apprentissage;
- de contrôler ton comportement et ta conduite selon les circonstances;
- de compléter et de remettre les travaux tout en respectant les dates d'échéances;
- de te présenter en classe en uniforme d'école;
- de respecter la propriété, le matériel de l'école, des enseignants/es et des autres élèves;
- de remettre à tes parents tous les renseignements, les documents et les lettres d'information acheminés par l'école;
- de respecter les droits des autres élèves d'apprendre et de recevoir une éducation;
- de faire grandir et de promulguer les philosophies de l'É.S.C. Champlain;
- de respecter l'autorité de tes enseignants/es et des membres de la direction.

DOSSIER DE DISCIPLINE

On gardera un relevé de tous les rapports de retard, d'absence, de retenue et de conduite non-acceptable. Il servira aussi à évaluer plus objectivement le travail et la conduite et permettra aux autorités de l'école de renseigner les parents/tuteurs plus adéquatement.

SUSPENSION

Raisons jugées valables selon l'acte du ministère de l'Éducation (Acte de l'Éducation, Section 22) : Absences répétées, opposition constante à l'autorité, négligence habituelle dans l'accomplissement de son devoir, destruction volontaire des biens de l'école, usage d'un langage blasphématoire ou inconvenant, conduite de nature à nuire à l'ambiance morale de l'école, au bien-être physique ou mental des autres élèves.

Les règlements de l'école s'appliquent :

- a) à l'école,
- b) sur la propriété de l'école,
- c) lors de vos trajets en autobus (transport quotidien),
- d) lors des sorties éducatives,
- e) lors des activités avant et après les cours,
- f) et, finalement, lors de rencontres, réunions, spectacles ou présentations à l'école.

POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DE L'INTIMIDATION

Définition :

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse, ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu.

Tiré de la note Politique/Programme No 144

Les six principes directeurs de notre politique sont :

- la sécurité, une condition essentielle à l'apprentissage;
- le droit d'apprendre au meilleur de sa capacité;
- le droit d'apprendre dans un environnement sûr et chaleureux;
- le droit d'apprendre dans un environnement sans harcèlement ni violence;
- une éducation de qualité qui ne se limite pas à un bon rendement scolaire mais qui favorise le développement de la personne toute entière;
- la sécurité dans les écoles qui représente une responsabilité que partagent le gouvernement, les conseillères et conseillers scolaires et les membres du conseil d'administration, les directrices et directeurs d'école, les enseignantes et enseignants, le personnel de soutien, les élèves, les parents, les services de police et les autres partenaires communautaires.

Texte basé sur le rapport « Façonner une culture du respect dans nos écoles : Promouvoir des relations saines et sûres »

L'intimidation peut avoir plusieurs formes :

PHYSIQUE	VERBALE
coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels, etc.	Insultes, moqueries, taquineries constantes, remarques sexistes, racistes ou homophobes, etc.
SOCIALE	ÉLECTRONIQUE
Exclusion de personne/s d'un groupe, rumeurs, commérages, etc.	rumeurs ou remarques blessantes propagées par courriel, téléphone cellulaire ou messagerie textuelle même hors de l'école mais ayant une influence sur le climat

Signaler un incident d'intimidation exige du courage. Il ne s'agit pas de créer un problème pour un autre élève mais plutôt de protéger l'ensemble des étudiants et d'assurer un climat scolaire positif et sain. Garder le silence devant l'intimidation ne fait que contribuer aux ennuis et aux frustrations des victimes. L'élève qui ne dit rien devant un comportement intimidant est aussi coupable que l'intimideur.

Comité ESP (Élèves Super Partenaires)

Le comité ESP est une équipe de quelques enseignants et d'un groupe d'élèves qui, par le biais d'activités variées et de projets collectifs, encourage un climat scolaire sécuritaire où il fait bon apprendre et être soi-même.

Grâce à son partenariat avec le Service de police, le Conseil scolaire et divers organismes communautaires, le comité ESP encourage les élèves à se responsabiliser et à agir devant toute forme d'intimidation.

Si un problème particulier se présente et doit être adressé de façon formelle, le comité a recours à l'expertise du Constable Victor Leroux. Aussi, les élèves qui préfèrent un échange moins personnel peuvent communiquer avec l'organisme JEUNESSE J'ÉCOUTE en composant le 1-800-668-6868 ou en consultant le site web au www.jeunessejecoute.ca

POLITIQUE D'ÉVALUATION

Toute tâche sommative, peu importe son format, est très importante dans le processus de l'apprentissage. Il est donc essentiel que l'élève se responsabilise face à ses évaluations afin d'assurer sa réussite scolaire. La politique qui suit fut élaborée dans le but de préciser les attentes de l'école en ce qui traite des échéanciers et de mieux préparer l'élève à ses études post-secondaires.

ÉVALUATIONS DE LONGUE DURÉE

Les évaluations de longue durée comptent les projets de recherche, les dissertations, les rapports de laboratoire, etc. L'élève à qui la tâche sommative a été assignée doit la remettre à la date déterminée par l'enseignant/e du cours. Si l'élève manque à cette responsabilité, il/elle devra compléter un formulaire sur lequel sera notée la raison pour laquelle la tâche n'a pas été remise. Ce même formulaire devra ensuite être signé par le parent/tuteur et retourné à l'école. De plus, l'enseignant/e du cours communiquera avec le parent/tuteur afin d'informer ce dernier que la date d'échéance n'a pas été respectée et que la tâche sommative en question doit être remise dans le plus bref des délais. Il est à noter que l'élève dont le travail est en retard sera pénalisé dans la mise en application.

Si l'élève ne remet toujours pas son travail après que les étapes mentionnées ci-haut ont été entreprises, il devra le faire avant "la date du départ de la gare".

Afin d'assurer une constance dans toute l'école, les dates du départ de la gare (dates d'échéance finales) suivantes ont été ciblées pour l'année scolaire 2011-2012 :

Premier semestre :

- le jeudi 29 septembre
- le vendredi 21 octobre
- le vendredi 18 novembre
- le vendredi 16 décembre
- le vendredi 20 janvier

Deuxième semestre :

- le vendredi 24 février
- le vendredi 30 mars
- le vendredi 20 avril
- le vendredi 18 mai
- le vendredi 15 juin

L'enseignant/e avisera premièrement les élèves de la date d'échéance initiale et, par la suite, de la "date du départ de la gare" ciblée pour les tâches assignées dans son cours. Si l'élève ne peut respecter les échéanciers prescrits et "manque le train", il/elle recevra une note de «0». Une fois que le train aura quitté la gare, l'élève ne pourra pas remettre son évaluation.

Il est à noter que si l'élève s'absente la journée de la date d'échéance finale, celle-ci doit tout de même être respectée et le travail doit être remis.

ÉVALUATIONS SOMMATIVES EN SALLE DE CLASSE

Ce genre d'évaluation comprend les évaluations écrites, les présentations orales, les laboratoires, etc. Une date pour la réalisation de ces évaluations est toujours déterminée **au moins 5 jours** à l'avance de façon à ce que l'élève puisse bien se préparer. L'élève qui s'absente pour une tâche sommative donnée en classe ne pourra la reprendre à moins d'avoir une raison valable (maladie, funérailles, etc.). Si l'élève est absent/e la journée de l'évaluation, l'enseignant/e communiquera avec le parent/tuteur pour l'aviser que, dès le retour de l'élève à l'école, il/elle se rendra au centre de la réussite après les heures de classe afin de faire la tâche en question. Il se pourrait que l'évaluation donnée à ce moment ne soit pas la même que celle donnée aux autres élèves en salle de classe. Il s'agit d'un critère d'évaluation de justice.

L'élève qui sèche son cours, s'absente de l'école la journée d'une évaluation sommative en salle de classe sans raison valable, ne pourra pas la reprendre. Une note de «0» lui sera donnée.

Port de l'uniforme

Tous les élèves doivent porter l'uniforme de l'école. Les accessoires, les souliers et les bas doivent refléter le caractère de l'uniforme scolaire (pas de bottes de travail, ni de bas multicolores, ni de chaînes de porte-monnaie).

Les chandails «Polo», «Rugby», «T-shirt» avec le logo de l'école, ainsi que la chemisette de golf et la blouse blanche avec coupe française peuvent être portés à l'extérieur de la jupe ou du pantalon. Cependant, la chemise blanche devra être boutonnée jusqu'à l'avant dernier bouton et insérée dans le pantalon.

Seule une chemisette blanche ou noire (T-shirt) sans message visible peut être portée sous la chemise ou le chandail.

De plus, le pantalon noir coupe classique, 3 plis ou «flat front» est le seul pantalon de l'uniforme, pas de «bell bottom», pas de fente ou de poche (cargo pants) ou de fermeture éclair sur la jambe, pas de «skintights», d'épingle, «leather look», satin, corduroy ou de jeans noirs. Seul le short noir ou le capri de l'uniforme sera accepté. La jupe et la culotte doivent être de longueur convenable: la jupe ne doit pas être plus de 10 cm au-dessus des genoux. L'épingle doit être apposée à la jupe. À l'hiver, les filles peuvent porter un pantalon noir sous la jupe pour se rendre à l'école et pour le retour à la maison. Les éléments de l'uniforme déchirés ou troués ne sont pas acceptés.

N.B. À l'exception du pantalon noir en coton (avec plis), toutes les pièces de l'uniforme doivent être achetées de notre fournisseur. Veuillez noter que cet article qui fait exception à la règle doit tout de même être d'apparence identique aux articles offerts par le fournisseur.

Tout vêtement de l'extérieur, tels que la casquette et le manteau, doit être laissé dans le casier et ceci pour la journée entière. L'élève ne doit pas porter ou avoir avec lui aucun vêtement qui ne fait pas partie de l'uniforme d'école. Le port de foulard triangulaire dans les cheveux n'est pas permis à l'école. Une bande roulée à un maximum d'un pouce de large est permise.

ROUTINE		
Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<p>ASSIDUITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève doit assister à tous ses cours. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Ministère de l'éducation précise que la présence aux cours est essentielle à la réussite scolaire. Un minimum de 110 heures de cours dans chaque matière est requis pour l'obtention du crédit. 	<ul style="list-style-type: none"> Après 10 absences, la direction référera l'élève à l'équipe de réussite de l'école pour une rencontre. On communiquera également avec les parents par téléphone et/ou par lettre. Suite à trop d'absences, l'élève perdra son crédit si le temps n'est pas repris en travaux.
<p>ABSENCE MOTIVÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> À la suite d'une absence (et cela même si les parents/tuteurs ont déjà téléphoné à l'école), l'élève doit se présenter au bureau général, avant <u>8 h 23</u> le matin avec une note expliquant la raison de son absence. La note doit être datée et signée par un parent ou le tuteur ou par l'élève lui-même si celui-ci a 18 ans ou plus. Si l'élève arrive pendant la journée, il se présentera au secrétariat afin de faire signer son agenda et d'obtenir un billet d'admission. 	<ul style="list-style-type: none"> L'école est responsable du bien-être et de la sécurité de tous les élèves et, conséquemment, doit être avisée des allées et venues de tous. 	<ul style="list-style-type: none"> Si l'élève n'a pas de note signée et datée des parents, le lendemain d'une absence, on l'admettra en classe ce jour-là. Mais si l'élève n'a pas sa note le surlendemain, il <u>recevra une retenue</u> et/ou une rencontre avec la direction. Un appel téléphonique ou une communication avec le bureau peut remplacer la note.
<p>ABSENCE NON-MOTIVÉE (Séchage de cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les absences sans permission ou sans raison valable, ne sont pas acceptables. 	<ul style="list-style-type: none"> Toute absence de l'école doit être motivée par l'élève et ses parents afin d'assurer le contrôle de l'assiduité. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève coupable de séchage de cours recevra deux retenues pour chaque cours manqué et les parents recevront un appel téléphonique. Si le problème persiste, il y a possibilité de suspension. L'enseignant/e sera avisé/e et l'élève obtiendra le niveau «R» pour un test manqué.

Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<p>ABSENCE DURANT LES HEURES DE CLASSE</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève qui doit quitter l'école pendant la journée doit présenter une note des parents en arrivant à l'école le matin. • On lui remettra un billet qu'il donnera à l'enseignant/e au moment de son départ. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'administration de l'école est responsable des arrivées et des départs de chaque élève. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si un élève quitte l'école sans billet d'excusé et sans passer par le bureau général, l'administration traitera l'absence tout comme si l'élève avait séché son cours.
<p>RATTRAPAGE EN CAS D'ABSENCE OU DE SUSPENSION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suite à une absence, <u>c'est la responsabilité de l'élève</u> de rencontrer ses professeurs au sujet du travail de classe, de tests ou de devoirs manqués. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour qu'une note de bulletin indique la vraie mesure de l'élève, elle doit tenir compte de tous les éléments d'évaluation du cours. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève méritera le niveau «R» s'il ne complète pas les travaux ou les tests exigés par le professeur.
<p>PONCTUALITÉ/RETARDS</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit arriver à temps à l'école et à ses cours. S'il est en retard, il doit passer au bureau général pour faire signer son agenda et recevoir un billet d'admission qu'il remettra à son enseignant/e. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des retards sont à éviter puisqu'ils dérangent l'activité qui se déroule en salle de classe. • La ponctualité caractérise l'élève consciencieux, discipliné et organisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conséquences liées au retard sont les suivantes: 4^e retard - 1 retenue 5^e retard - 1 retenue + appel aux parents 6^e retard - 1 retenue 7^e retard - 2 retenues + suspension interne lettre aux parents 8^e retard - 2 retenues 9^e retard - 2 retenues 10^e retard - 2 retenues + suspension externe

Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<p>ASSEMBLÉES - RASSEMBLEMENTS - MESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit assister à tous les spectacles, assemblées et célébrations (même si ceux-ci sont pendant sa période d'étude). • L'élève doit respecter le caractère du rassemblement et se comporter de façon convenable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les rassemblements font partie intégrale du programme scolaire. • L'élève doit toujours respecter les normes des conventions sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tout élève qui s'absente d'un rassemblement doit justifier son absence avec une note signée des parents. • L'élève qui se comporte de façon inacceptable devra rencontrer un membre de la direction et des sanctions seront appliquées.
<p>AFFICHES ET PUBLICITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes affiches et toute publicité doivent être approuvées et signées par la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • On doit s'assurer que les affiches et la publicité répondent aux politiques et aux valeurs de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les affiches et la publicité non autorisées seront retirées.
<p>VENTES ET LEVÉES DE FONDS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit de vendre ou d'amasser des fonds sans l'autorisation écrite de la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce contrôle sert à éviter une fausse représentation et à contrôler le nombre de ventes et de levées de fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> • La personne coupable devra rencontrer la direction après quoi les parents seront avertis. Il y a toujours une possibilité de poursuite légale.
<p>DÎNERS</p> <ul style="list-style-type: none"> • La cafétéria est la salle à manger de l'école. Elle doit être gardée propre en tout temps. L'élève doit se servir des poubelles en plus de nettoyer sa place une fois le repas terminé. • Il est interdit de consommer de la nourriture ou des breuvages à l'extérieur de la cafétéria. • De plus, il est interdit de jouer aux cartes n'importe où dans l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour des raisons de santé, de sécurité et de propreté, l'élève doit garder la cafétéria propre et s'abstenir de circuler dans les corridors avec de la nourriture ou des breuvages. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève qui ne nettoie pas sa place, une fois son repas terminé, pourrait : <ul style="list-style-type: none"> - recevoir des retenues; - être demandé d'aider à nettoyer la cafétéria; - perdre son privilège de manger à la cafétéria.

Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<p>CADENAS - CASIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> Le casier est la propriété de l'école. Sa propreté est la responsabilité de l'élève. Celui-ci ne peut pas changer de casier et il lui est défendu d'afficher des images ou des messages vulgaires. Un cadenas à combinaison est obligatoire et le bureau général doit connaître le numéro du casier et la combinaison du cadenas pour y accéder au besoin. Le cadenas doit être acheté au bureau général au coût de 7,00 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève évite les pertes et les vols. Il a l'occasion de ranger ses articles dans un endroit sécuritaire. Il respecte son entourage. On doit assurer la sécurité de tous les élèves en tout temps. 	<ul style="list-style-type: none"> La direction a le droit d'accès à tous les casiers sans avis préalable et à sa discrétion. Si le contenu du casier n'est pas légal (couteaux, drogues, etc.), l'administration prendra les mesures disciplinaires nécessaires. L'élève qui endommage un casier devra le nettoyer ou payer les frais de réparation. Un cadenas inacceptable sera coupé.
<p>CASQUETTES, MANTEAUX ET LUNETTES DE SOLEIL</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève ne porte ni casquette, ni manteau, ni lunettes de soleil dans l'école. Il les enlève <u>en entrant</u> dans l'école, les range dans son casier et les reprend à son départ à la fin de la journée scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> C'est une bonne pratique hygiénique. C'est un signe de politesse et de respect. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève, pris en défaut, remettra sa casquette (ou chapeau) à l'enseignant/e. La direction ne lui la(le) remettra qu'à la fin des classes (14 h 23). Si ça se répète, l'élève perdra sa casquette pour une semaine ou plus après avoir rencontré la direction. L'enseignant/e peut exiger le rangement du manteau dans le casier.
<p>PLAGIAT</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève ne copie jamais le travail d'un autre et il ne partage pas ses travaux avec ses pairs. Toutes les formes de plagiat, y compris la paraphrase et la traduction, sans référence à l'auteur, sont interdites. 	<ul style="list-style-type: none"> L'honnêteté est un principe fondamental qu'on doit respecter dans le domaine académique comme au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Tout travail ou évaluation comprenant du plagiat se méritera le niveau «R». Un travail de reprise pourrait être exigé mais avec une pénalité. Tout élève qui facilitera le plagiat subira les mêmes conséquences. L'enseignant/e concerné/e avisera les parents.
<p>EXAMENS</p> <ul style="list-style-type: none"> Tout examen doit s'écrire à l'heure et au jour indiqués. Les examens de janvier et de juin <u>doivent</u> être écrits à moins d'absence motivée confirmée par un médecin. Les examens sont étroitement surveillés. 	<ul style="list-style-type: none"> L'examen est une partie significative de l'évaluation de l'élève et constitue une partie majeure de la note finale. L'honnêteté est un principe fondamental de l'éducation et de la société. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève recevra le niveau «R» en cas d'absence non-motivée à un examen. L'élève qui est pris à tricher à un examen recevra le niveau «R» pour cet examen.

Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<p>PÉRIODE D'ÉTUDE À L'HORAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Les élèves en période d'étude doivent se rendre à l'un des trois endroits suivants : <ol style="list-style-type: none"> (1) bibliothèque, (2) cafétéria, (3) la maison (1^{ère} période/4^e période, SEULEMENT). Les élèves ne doivent pas circuler ou demeurer dans les corridors. 	<ul style="list-style-type: none"> On cherche une réduction des dérangements dans les corridors. Une bonne gestion de son temps est essentielle au succès académique de l'élève. 	<ul style="list-style-type: none"> On avertira l'élève de se rendre à un des endroits désignés après quoi, s'il n'obéit pas, il devra se rendre au local 147 pour la durée de sa période d'étude.
<p>PÉRIODE D'ÉTUDE PERSONNELLE (PEP)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève doit se présenter au local désigné sur son horaire. L'élève étudie, complète des devoirs, fait de la lecture en français et respecte les autres élèves qui veulent travailler. Si l'élève doit changer de local, il doit faire signer son agenda par l'enseignant/e de sa PEP. Si l'élève apporte son portable, ce dernier doit être chargé à la maison et utilisé seulement pour des travaux scolaires. L'écran du portable doit toujours être visible pour l'enseignant/e qui surveille. 	<ul style="list-style-type: none"> Le but de la période d'étude personnelle est d'assurer la réussite des élèves. C'est un temps parfait pour étudier, faire des devoirs, compléter des projets et recevoir l'aide nécessaire pour une matière qui présente certains défis. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève qui s'absente d'une période d'étude personnelle sans raison valable aura une retenue car la PEP équivaut un cours à l'horaire de l'élève.
<p>BIBLIOTHÈQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève doit respecter le port de l'uniforme à la bibliothèque. La nourriture et les breuvages sont interdits. L'élève utilise les ordinateurs pour compléter des travaux ou pour faire de la recherche SEULEMENT. L'élève qui se rend à la bibliothèque pour sa PEP doit s'assurer que son agenda soit signé par l'enseignant/e de sa PEP. L'élève doit rapporter les livres, les périodiques et les vidéos empruntés pour la date prescrite. 	<ul style="list-style-type: none"> La bibliothèque est un lieu de lecture, de recherche, de travail et d'étude. <u>Le silence est donc essentiel.</u> Il est important de respecter les dates d'emprunt afin que tous puissent bénéficier des ressources scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève qui ne respecte pas les règlements de la bibliothèque risque de perdre son privilège de s'y rendre. Si l'élève ne respecte pas les dates d'emprunt, il aura à payer des frais : <ul style="list-style-type: none"> - 25¢/jour jusqu'à un maximum de 10\$ pour chaque livre ou périodique. - 1\$/jour pour les vidéos. Si l'élève perd un livre, il devra payer pour le remboursement de celui-ci.

Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<p>TENUE VESTIMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève doit porter son uniforme d'école chaque jour. Il/Elle arrive et quitte l'école en portant son uniforme. Il est interdit de se changer à l'école pendant l'heure du dîner ou après les heures de classe. L'uniforme d'école doit être porté lors des sorties éducatives locales à moins qu'il ne s'agisse d'une activité où il n'est clairement pas approprié. Des décolletés, des vêtements osés, imprimés de messages à teneur violente, sexiste, sexuelle ou vulgaire, annonçant de l'alcool ou de la drogue sont des exemples de vêtements inacceptables. 	<p>L'adoption de l'uniforme scolaire nous permet d'améliorer davantage la tenue vestimentaire de nos élèves de façon à mieux refléter la qualité de vie des Requines et des Requins ainsi que l'image positive de notre milieu d'apprentissage.</p>	<p>Seuls les éléments du port de l'uniforme seront permis. Le code de tenue vestimentaire sera surveillé en tout temps par tous les membres du personnel. Tout élève qui se présente à l'école sans uniforme sera renvoyé immédiatement à la maison ou il aura à emprunter un uniforme de l'école. L'élève devra le laver et le retourner le lendemain. L'élève qui persiste à ne pas respecter l'esprit des règlements de l'uniforme est passible, selon la nature de l'infraction, de retenues ou de suspension.</p>
RESPECT DE SOI		
<p>FUMAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève n'est pas permis de fumer sur les lieux scolaires. En tout temps, il est interdit de quitter les lieux scolaires pour aller fumer. 	<ul style="list-style-type: none"> La loi interdit le fumage sur toute propriété scolaire. La cigarette est nocive à la santé. L'école décourage fortement cette habitude chez les élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> Si l'élève fume dans un endroit défendu, <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} infraction : 3 retenues et une lettre aux parents 2^e infraction : une lettre aux parents et une suspension externe de 2 jours 3^e infraction : une possibilité d'une suspension de 20 jours de l'école et une amende de \$305,00.
<p>ALCOOL DROGUES ET PARAFANALIA</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève est défendu de consommer, de posséder ou de vendre de la drogue ou de l'alcool à l'école. Tout objet relié à la consommation de drogues est aussi interdit. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève doit se respecter et respecter les autres autour de lui. L'élève doit respecter le Code criminel. Le Conseil scolaire interdit un tel comportement. 	<ul style="list-style-type: none"> Tout élève pris en possession ou sous l'influence de drogues et/ou d'alcool sera suspendu. Il y a toujours possibilité de poursuite légale. À son retour, l'élève devra rencontrer un/e conseiller/ère en drogues et alcool. Un élève attrapé à vendre de la drogue ou de l'alcool sera suspendu pour 20 jours et passible d'expulsion.

Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<p>DEVOIRS ET TESTS</p> <ul style="list-style-type: none"> On s'attend à ce qu'un élève démontre les efforts nécessaires pour atteindre son plein potentiel. Les travaux et les devoirs assignés doivent être complétés à temps. L'élève doit apporter en classe le matériel nécessaire. Lorsque l'élève a 3 devoirs incomplets, il/elle doit se rendre au centre de la réussite afin de compléter le tout. Une communication avec le parent sera faite. 	<ul style="list-style-type: none"> Un manque de respect ou de travail constitue une conduite inacceptable et nuit au processus d'apprentissage de toute la classe. Les travaux et les tests représentent une partie significative de la note finale. 	<ul style="list-style-type: none"> L'enseignant/e peut demander à l'élève de rester en classe pendant le dîner ou après les classes (14 h 23) pour compléter ses devoirs ou un test. Un tel rendez-vous «manqué» entraînera une rencontre avec la direction avant le retour en classe qui ne s'effectuera qu'après l'achèvement des assignations. Les parents seront rejoints par téléphone et/ou par lettre si le problème persiste et la direction les invitera à l'école pour discuter du problème. L'élève qui est pris à tricher à un test recevra le niveau «R» pour cette évaluation.
<p>ACTIVITÉS PARASCOLAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Les élèves qui désirent participer à des activités parascolaires, des clubs, des sorties éducatives, des équipes sportives, respecter les règlements de l'école doivent éviter les absences et les retards, remettre leurs travaux à temps et afficher une attitude positive en tout temps. 	<ul style="list-style-type: none"> La priorité de tout élève doit être sa réussite scolaire. L'élève qui représente l'école doit servir de modèle. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève qui s'oppose aux règlements, qui s'absente régulièrement ou qui est souvent en retard risque de se faire retirer temporairement d'un comité, d'une équipe ou d'un club. L'élève risque aussi de se faire refuser une activité ou une sortie scolaire.
RESPECT DES AUTRES		
<p>DÉMONSTRATIONS AFFECTUEUSES</p> <ul style="list-style-type: none"> Les manifestations affectueuses (tenir la main, la taille, embrasser ou autres formes d'affection) sont interdites dans l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> L'école est un milieu de travail où ces gestes n'ont pas leur place. 	<ul style="list-style-type: none"> Les élèves coupables seront avertis et si les gestes se répètent, ils devront rencontrer la direction qui communiquera avec les parents.

Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<p>PORTABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sera utilisé uniquement par la ou le propriétaire autorisé. • Sera utilisé uniquement comme outil de travail. • Les travaux et devoirs seront remis à temps malgré les problèmes techniques potentiels. • Le propriétaire du portable assure la sécurité du portable en tout temps. • L'élève qui appartient un portable doit avoir un sac à portable et non un sac à dos. • Les sacoches doivent être laissées dans les casiers. Elles ne sont pas permises dans les corridors, les salles de classe, la cafétéria et le gymnase. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève se doit d'utiliser tous les outils disponibles pour accomplir ses tâches académiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'école se réserve le droit d'annuler le privilège d'utiliser un portable personnel et le réseau sans fil en cas d'utilisation inappropriée. • L'élève qui désire se servir de son propre portable à l'école devra signer un contrat d'utilisation et obtenir une étiquette du bureau.
<p>MP3, TÉLÉPHONES CELLULAIRES, ETC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des MP3 ou autres appareils électroniques dans les couloirs et dans les salles de classes est interdite en tout temps. • Les téléphones cellulaires sont interdits dans l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève veut pouvoir communiquer avec son entourage. Il doit contribuer à la sécurité de son milieu. • Il faut éviter les dérangements inutiles en salle de classe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si l'élève est en possession d'un téléphone cellulaire ou d'un objet multimédias, les conséquences suivantes seront imposées : <ul style="list-style-type: none"> • <u>1^{ère} infraction</u> : l'appareil est remis à un membre de la direction jusqu'à la fin de la journée; • <u>2^e infraction</u> : l'appareil est confisqué pour une période de 2 jours et une communication est faite auprès du parent/tuteur; • <u>3^e infraction</u> : l'appareil est gardé au bureau pour une semaine; • <u>4^e infraction</u> : l'appareil est gardé au bureau pour un mois; • <u>5^e infraction</u> : la direction se réserve le droit de garder l'appareil jusqu'à la fin de l'année scolaire.
<p>VISITEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'édifice et le terrain de l'école sont des endroits privés, réservés aux élèves et au personnel de cette institution. Toute personne qui n'est pas inscrite à cette école doit se présenter au secrétariat et obtenir de la direction une autorisation pour demeurer sur les lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité du milieu doit être assurée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le visiteur non autorisé sera invité à quitter les lieux. S'il refuse, un agent de police pourrait procéder à une arrestation.

Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<p>VOLS</p> <ul style="list-style-type: none"> Un élève est défendu de prendre possession de biens ou de matériel qui ne lui appartiennent pas. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève doit respecter les biens des autres et de l'école. Le vol est injuste et malhonnête en plus d'être illégal. 	<ul style="list-style-type: none"> La direction avertira les parents de l'élève. Celui-ci devra remettre l'objet volé ou rembourser une somme équivalente. Une suspension et l'intervention des policiers sont des possibilités.
<p>HARCÈLEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> L'école a une politique de zéro tolérance face à la violence, aux menaces contre autrui, à l'agression ou au harcèlement. Il est défendu d'abaisser une personne par des actions, des commentaires ou des gestes dégradants. Il est défendu de faire de l'initiation (worming) etc. 	<ul style="list-style-type: none"> De tels comportements rendent les autres mal à l'aise, créent un environnement intimidant et hostile tout en blessant les autres. Le harcèlement est illégal. 	<ul style="list-style-type: none"> Tout incident de violence ou de harcèlement entraînera des conséquences graves et immédiates : appel aux parents, retenues, suspensions pouvant aller jusqu'à l'expulsion. (voir politique du Conseil) Une intervention policière peut être demandée.
<p>STATIONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Le stationnement des voitures sur le terrain de l'école est un privilège. Le terrain de stationnement désigné pour les élèves est le seul endroit où les élèves peuvent stationner leur voiture. (5 dernières rangées) Dans le stationnement, l'élève doit respecter la sécurité routière (limite de vitesse de 8 km). Aussi, pendant la journée scolaire, aucun élève ne doit demeurer dans une voiture. La direction n'assume aucune responsabilité des vols et des dommages causés aux véhicules. Les motoneiges, les véhicules tout-terrain et tous les véhicules non-inscrits pour la route ne sont pas permis sur la propriété scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève doit faciliter l'ordre et la circulation sur le terrain. Les lois de la circulation doivent être respectées. La sécurité des élèves doit être assurée. 	<ul style="list-style-type: none"> Après un avertissement, l'élève perdra le privilège de stationner à l'école. En cas de conduite dangereuse, les policiers seront avertis par la direction et l'élève perdra son privilège de conduire sur la propriété. Possibilité de suspension.

Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<p>AGRESSIVITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est défendu de se battre, de se bousculer ou d'attaquer un autre élève. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève a le droit de vivre dans un milieu sécuritaire et sans crainte. L'agressivité et les menaces sont contre la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> Suite à une altercation, les parents seront avisés par la direction et l'élève impliqué (ou les élèves impliqués) sera suspendu de l'école. Les policiers pourraient intervenir. (voir politique du Conseil)
<p>LANGAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève doit être respectueux et poli envers les autres en tout temps. Toute forme de langage abusif, blasphématoire, vulgaire, intimidant ou obscène est interdit. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève doit respecter son prochain et se faire respecter. 	<ul style="list-style-type: none"> Un langage inacceptable entraînera soit <ul style="list-style-type: none"> ✓ un avertissement à l'élève et aux parents; ✓ une expulsion de la classe et une visite au bureau de la direction; ✓ une ou des retenues internes; ✓ suspension à l'interne <i>ou</i> ✓ une suspension à l'externe.
<p>ARMES</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est défendu d'amener à l'école des couteaux, des fusils et toutes autres armes ou imitation d'armes. 	<ul style="list-style-type: none"> Il faut éviter de causer des blessures aux autres et à soi-même. C'est contre la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> L'arme sera confisquée et la direction communiquera avec les parents. Les policiers viendront à l'école. L'élève sera suspendu pour une durée déterminée par la gravité de l'offense. (voir la politique du Conseil)
<p>APRÈS LES HEURES</p> <ul style="list-style-type: none"> Les élèves doivent respecter le terrain de l'école, les autres élèves et les adultes après les heures de classe. 	<ul style="list-style-type: none"> Il faut éviter de causer des malaises aux autres et à soi-même. Il faut respecter les autres autour de soi. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève sera demandé de quitter les lieux. L'élève sera défendu d'être sur le terrain de l'école après les heures de classes.

RESPECT DU MILIEU

Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<p>PROPRETÉ DE L'ÉCOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit garder son école propre autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. • Tous les déchets doivent être mis à la poubelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut être fier de la propreté de l'école. • Il faut respecter son entourage. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève sera demandé de nettoyer les dégâts. • Les parents pourraient être avertis (dépendant de la gravité). • Des retenues ou des travaux de nettoyage seront assignés par la direction.
<p>MANUELS ET MATÉRIEL SCOLAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève pourra utiliser certaines ressources avec l'autorisation de l'enseignant/e. • L'élève sera responsable de tout le matériel qu'on lui prête. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit respecter la propriété de l'école. • Les ressources doivent durer et servir à d'autres gens. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève sera tenu responsable de tout matériel perdu, endommagé ou mis hors d'usage à cause de négligence. Il perdra le privilège des ressources. • Les parents seront avertis et recevront une facture.
<p>VANDALISME</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout vandalisme à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école ne sera pas toléré. 	<ul style="list-style-type: none"> • La loi interdit le vandalisme. Tout acte de vandalisme constitue un manque de respect envers son milieu scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève qui endommage la propriété de l'école devra rembourser le Conseil scolaire pour le montant des dommages. • Les parents seront avertis et recevront la facture. • Une suspension sera donnée. • L'intervention des policiers est une possibilité.

RESPECT DE L'AUTORITÉ

Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<p>ENSEIGNANTS/ES SUPPLÉANTS/ES, PERSONNEL DE SOUTIEN, DE LA CAFÉTÉRIA ET DE BUREAU</p> <ul style="list-style-type: none"> • On s'attend à ce que l'élève respecte l'autorité (enseignants/es, suppléants/es, aides-enseignants/es, secrétaires, concierges, personnel de la cafétéria, entraîneurs sportifs, etc...) en : <ul style="list-style-type: none"> ✓ obéissant aux règlements; ✓ acceptant et suivant les directives demandées sans répliques; ✓ s'expliquant poliment sans vulgarité, sans arrogance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tout comme dans le monde du travail, toute personne en autorité mérite le respect qui lui est dû. • Chaque élève a le droit de fréquenter une école où il fait bon vivre. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève qui manque de respect envers l'autorité subira une ou plusieurs des conséquences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ une rencontre avec la direction ✓ des excuses auprès de la/des personne/s offensée/s ✓ une ou des retenues ✓ une suspension interne/externe ✓ une visite à l'école de la part des parents ✓ une expulsion de l'école.
<p>AUTOBUS SCOLAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève peut se servir des autobus scolaires en autant qu'il respecte les règlements. • L'élève qui arrive par autobus doit entrer dans l'école dès son arrivée. • L'élève doit s'assurer de respecter son horaire en embarquant et en débarquant à ses arrêts. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'autobus doit être un mode de transport sécuritaire. • Voyager en autobus est un privilège et non un droit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le conducteur d'autobus avertira la direction d'école de tout comportement fautif. • L'élève qui débarque ailleurs qu'à l'école pourrait recevoir des conséquences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - retenue(s); - suspension interne/externe; - perte du privilège de transport d'autobus. • La direction avertira l'élève et les parents de la durée de la perte du privilège de transport par autobus.

REFUS DE L'AUTORITÉ

Attentes	Raison d'être	Conséquence/s
<ul style="list-style-type: none">→ Je dois respecter tout le personnel de l'école.→ Je dois connaître, respecter et suivre le code de vie de l'école en tout temps.	<ul style="list-style-type: none">• J'ai le droit de fréquenter une école où il fait bon vivre.	<ul style="list-style-type: none">- Avertissement, retenues, appel aux parents- Suspension interne, suspension externe, perte de privilèges- Plan d'intervention individuel,- Contrat,- Renvoi partiel de l'école,- Renvoi complet de l'école.